

## Procès-Verbal

### Séance du 12 Septembre 2024

L'an 2024 et le 12 septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-des-Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. DURAND Etienne, Maire.

**Présents** : M. DURAND Etienne, Maire, Mmes : BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, GALLIOT Marie-Ange, MM : GITTON Romain, GUILLEMEAU Aurélien, LEMAIN Bastien, SAJOT Benoît, TRAMUNT Yannick

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DENIS Christelle à M. DURAND Etienne,  
M. MARIE Philippe à M. TRAMUNT Yannick

**Excusés** : Mme MOREIRA Nathalie, M. CHAMBRIN Hugues

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 06/09/2024

**Date d'affichage** : 06/09/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond  
le : 17/09/2024

et publication ou notification  
du : 17/09/2024

**A été nommé secrétaire** : M. Benoit SAJOT

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Décisions du Maire
- Nouvel avis sur le projet photovoltaïque des Clairs – 2024\_018
- Cavurnes
- Travaux de réfection de la voirie
- Informations sur les travaux réalisés et à venir

## Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2024

Chaque membre du conseil municipal a reçu par message électronique le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2024.

Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du 22 février 2022, conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

. location des logements 41, place de l'Eglise (T3) et 23, place de l'Eglise (T2).

## Nouvel avis sur le projet photovoltaïque des Clairs

Réf : 2024\_018

Un avis favorable a été émis sur ce projet lors de la séance du 9 juin 2023 mais la Direction Départementale des Territoires demande à ce que le Conseil Municipal donne son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale et non un avis sur le projet en lui-même.

Pour rappel : Le projet présenté par la Société WPD Solar France et sa filiale Energie St Germain des Bois SAS, concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5MWc sur une surface cadastrale de 6.59 ha, situé sur la commune de Saint-Germain-des-Bois (cher) (ZH 17 et ZH 18).

L'emprise clôturée dédiée au projet photovoltaïque est de 4.8 ha + 0.9 ha de prairie.

La centrale comprend des panneaux photovoltaïques, un poste de livraison, trois postes de transformation et un conteneur de stockage. Elle fera également l'objet d'aménagement de haies autour du site.

Le parc sera clôturé au moyen d'un grillage souple d'une hauteur hors sol de 2 m.

La production photovoltaïque de 5.7 GWh/an sera raccordée sur le réseau HTA à une puissance de 4.2 MWc au poste de livraison au sud du site.

Un permis de construire référencé PC 018 212 24 0 000 2 a été déposé le 16 mai 2023 par Energie St Germain des Bois SAS pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un poste de livraison et de transformation situé sur la commune de Saint-Germain-des-Bois.

M. le Maire indique que les parcelles ZH17 et ZH18 ont été inscrites en Zones d'Accélération dans le cadre de la loi APER.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier et conformément aux dispositions des articles 1122-1 et R122-7 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (10 pour, 1 abstention : M. LEMAIN) de donner un avis favorable sur le projet au titre de l'évaluation environnementale et d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires.

## Cavurnes

Monsieur le Maire fait part que la majorité des cavurnes sont loués et qu'il est souhaitable de préparer de nouveaux cavurnes.

Mme BRANSARD, adjointe au maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour la fourniture et la pose de six cavurnes dans le cimetière.

La proposition est la suivante :

. PFG – Services Funéraires à Saint-Amand-Montrond : 3 925.80 €

M. le Maire précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

*Intervention :*

. M. LEMAIN propose d'augmenter le nombre de cavurnes.

Un autre devis sera demandé aux Pompes Funèbres pour 10 cavurnes.

Le Conseil Municipal accepte dès maintenant à l'unanimité la réalisation de 10 cavurnes par l'entreprise des Pompes Funèbres.

### Travaux de réfection de la voirie

M. le Maire présente trois devis réalisés par l'entreprise SARL Claude BORDAT qui ont été validés par la commission communale de la voirie le 6 septembre dernier :

. N° 1223 - Celon pour un montant de 2 520.00 €, en « point à temps »

. N° 1224 - VC2 depuis le bourg jusqu'à Celon pour un montant de 6 786.00 €, réfection ponctuelle

. N° 1225 - route de Barantheaume pour un montant de 6 283.20 €, réfection ponctuelle et accotements.

M. le Maire indique que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise SARL Claude BORDAT.

M. le Maire présente les autres travaux possibles de voirie à venir. Des devis complémentaires sont nécessaires.

### Informations sur les travaux réalisés et à venir

L'avancement des travaux et les projets à venir ont été présentés et débattus lors de la Commission du 6 septembre.

#### ➤ Travaux réalisés :

. Eclairage Public (travaux votés en 2023)

. Portes de la mairie et de l'agence postale. La fenêtre de l'agence reste à remplacer.

. Portes, fenêtres, volets, garde-corps des logements 35 et 37 place de l'Eglise.

#### ➤ Travaux planifiés :

. Porte de garage de l'atelier

. Sol de la salle de conseil

. Elagage autour de la salle des fêtes

#### ➤ Travaux à étudier :

. Aménagements Route de Dun

. Aménagements contre la vitesse route de Dun et route de Barantheaume

. Vestiaires

## Informations et questions diverses

M. le Maire donne les informations suivantes :

- Nouveaux horaires de l'Agence Postale depuis début septembre.
- Renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Aucouturier pour une durée de trois ans.
- Projet Eolien des Peurnes : Recours contentieux par l'ASDE 18 en cours. Un recours gracieux a été déposé par la mairie suite à la demande d'ENEDIS au Centre de Gestion de la Route pour réaliser certains travaux.
- La société RP Global a un projet sur La Pierre, La Tour et le Réau et les habitants du voisinage ont été sollicités lors d'un porte à porte par l'entreprise. Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées n'ont pas été mises en Zones d'Accélération.
- Au sein du syndicat Berry Numérique, programme pour le développement du réseau bas débit (LORA) pour des usages spécifiques (par exemple, relevé du compteur d'eau).
- M. GITTON Romain informe qu'il démissionnera prochainement suite à un changement de région au niveau professionnel. M. le Maire le remercie pour sa contribution au sein du Conseil Municipal depuis 2020.
  
- Question de Mme GALLIOT sur le dépôt de livres à l'arrêt de bus au lieu-dit Celon. Un aménagement prévu à cet effet est à étudier et pourra être réalisé.
  
- Question de M. GUILLEMEAU sur la mise à disposition de bacs jaunes aux points de collectes. Trois bacs jaunes ont été installés récemment sur la commune sur les lieux-dits La Pierre, La Jarry ainsi qu'à l'école.

Séance levée à : 21:45



En mairie, le  
Le Maire  
Etienne DURAND

Le secrétaire de séance  
Benoit SAJOT